

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 MARS 2022

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes WAGNER, SALARI, GONCALVES LEITE, M. PIERRE, Adjoint, Mmes LE FEVRE, POTIER, SCHOEPP, RODRIGUES, MM. GOURDIN, JOURDOIS, CADORIN.

Excusés : M. DROPSY (procur. SALARI), Adjoint, Mmes THIRY, MORGENTHALER (procur. GONCALVES LEITE), MM. ARQUIN (procur. WAGNER), BASTOS (procur. SCHOEPP), SANTINI (procur. JOURDOIS).

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour. Au préalable, le compte-rendu de la séance du 8 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil examine les **résultats** de l'**Exercice 2021** dressés par M. Adrien ZOLFO, Maire, pour le **Budget Principal** de la Commune, et lui donne acte de la présentation du Compte Administratif concerné, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT	Dépenses Totales	1 721 783,05
	Recettes Totales	3 215 839,84
	Résultat	+ 1 494 056,79
INVESTISSEMENT	Dépenses Totales	416 745,59
	Recettes Totales	503 395,53
	Résultat	+ 86 649,94
	Dépenses Restant à réaliser	199 000,00
	Recettes Restant à réaliser	0,00
	Déficit Restes à réaliser	- 199 000,00
RESULTAT NET DE CLOTURE		1 381 706,73 (Excédent)

Mme Christiane WAGNER, Présidente de Séance pour l'examen de ce Compte Administratif, a tenu à **insister** sur les **excellents Résultats** de cet **Exercice 2021** et sur la **qualité des prévisions** du Budget Principal, dans une situation redevenant plus normale après la période compliquée de la pandémie Covid-19 en 2020.

En ce qui concerne le **Budget Principal**, la Présidente de Séance insiste sur la **situation excédentaire toujours positive de l'Exercice 2021**, quasiment identique à celle de 2020, alors même que l'on constate une exécution budgétaire en progression durant cet Exercice 2021, avec la reprise partielle de plusieurs activités municipales suspendues en 2020.

En effet, il convient de remarquer une **augmentation importante des Dépenses de Fonctionnement en 2021 (+8,17%)**, qui reviennent à un niveau plus conforme aux dépenses constatées avant la situation particulière de 2020. Parallèlement, les **Recettes de Fonctionnement ont également progressé entre 2020 et 2021 (+11,13%)**, tout en précisant que cette augmentation repose principalement sur le report de l'excédent dégagé en 2020 puisque les Recettes réelles ont très peu évolué entre 2020 et 2021.

Alors que le Budget 2020 pouvait être considéré comme de « transition de la transition », **l'Exercice 2021 se caractérise par des Dépenses d'Investissement plus importantes** par rapport au Budget précédent.

La nouvelle équipe municipale, élue et installée en 2020, a utilisé cet Exercice budgétaire 2021 pour véritablement lancer son programme de travaux et d'équipements.

Le début des travaux de **Requalification de la Rue Sous Châtier** en est la **part la plus importante, avec le choix d'un recours à l'emprunt de 300 000 Euros** pour financer cette Opération d'Investissement peu subventionnée.

La gestion saine des 10 dernières années tendant à une dette quasiment nulle, les résultats excédentaires obtenus et le niveau bas des taux de prêt aux Collectivités permettent à nouveau de souscrire des emprunts pour réaliser des équipements neufs qui améliorent le cadre de vie de la Commune, sans grever l'avenir financier du Budget Principal.

La Présidente de Séance a conclu en rappelant que **les Comptes 2021 de la Commune intègrent toujours les Résultats positifs du dernier Budget Annexe 2019 du Service des Eaux (+ 5 958,14 € en Investissement, + 65 950,05 € en Fonctionnement)** avant transfert de la compétence « Distribution Eau Potable » à la Communauté d'Agglomération de Longwy (01/01/2020). La Convention de Transfert, et ses diverses modalités notamment financières, n'a pas encore été présentée par la CAL, malgré des discussions et des accords de principe intervenus en fin d'année 2020.

COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire rappelle au Conseil que le **Compte Administratif est voté en concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui contrôle l'ensemble des comptes de la Commune ordonnatrice**, et propose au Conseil d'**approuver le Compte de Gestion dressé par MM. JACQUEMIN et BLUM, Trésoriers.**

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2021,

DECLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé, pour l'Exercice 2021, par les Trésoriers, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

COMMUNE : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le **Compte Administratif 2021 de la COMMUNE**, constatant que ce compte fait apparaître un **Excédent de Fonctionnement de 1 494 056,79 Euros**,

DECIDE d'affecter le Résultat de Fonctionnement comme suit :

- **à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour 1 381 706,73 Euros.**
- **à l'exécution du virement à la Section Investissement pour 112 350,06 Euros.**

ASSOCIATION J'AIME LE CINEMA PARTICIPATION FINANCIERE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **16 Septembre 2002**, il avait été décidé de **reconduire l'action en faveur du Cinéma sur l'Agglomération de LONGWY, sous couvert d'une Convention de Développement Cinématographique conclue sous couvert de l'Association « J'aime le Cinéma ».**

Les objectifs de cette Convention sont de **permettre la découverte des films dans les Salles de Cinéma pour le jeune public, de développer des actions Grand Public, Art et Essai, de rechercher de nouveaux adeptes du Cinéma.**

La Commune de SAULNES, dès l'origine, s'est efforcée de favoriser ces objectifs et de soutenir l'Association « J'aime le Cinéma », dans un cadre intercommunal, pour promouvoir le Cinéma dans l'Agglomération et inciter le public à fréquenter les salles. L'aide ainsi apportée permet de mener à bien les différentes manifestations cinématographiques de l'Association.

L'Association, qui existe depuis 1991, n'a pas failli aux missions confiées par les Communes adhérentes. Malheureusement, cette dynamique s'est fortement amoindrie ces deux dernières années, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire de la Covid-19. Les périodes de confinement et de couvre-feu ont touché directement les lieux de culture.

Avec l'amélioration de la situation sanitaire et la suspension des contraintes d'accueil, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il paraît **opportun de poursuivre la collaboration en faveur du développement cinématographique sur l'Agglomération, afin de soutenir la réouverture tant attendue des lieux de culture en cette sortie de crise, dans l'intérêt des professionnels et du public.**

Considérant la nécessité de prolonger le soutien de la Commune envers le Cinéma sur le Bassin de LONGWY, avec l'objectif de maintenir des loisirs de proximité, proches des lieux de vie, d'études ou de travail, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- de poursuivre l'action en faveur du Cinéma sur l'Agglomération de LONGWY et de confier à l'Association « J'AIME LE CINEMA » l'animation et la coordination de cette action, au titre de la Convention de Développement Cinématographique conclue par cette Association,

- de participer au financement de l'Association « J'AIME LE CINEMA », afin de favoriser la réalisation des objectifs fixés par cette Convention, **et de fixer la participation financière de la Commune à 0,57 Euros par habitant, soit 1 398,78 Euros pour l'année 2022** (sur 2454 habitants).

CONVENTION ACCUEIL CENTRE LOISIRS LONGLAVILLE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un **partenariat a été engagé, depuis 2017, avec le CLSH de la Commune de LONGLAVILLE, afin d'accueillir les enfants de SAULNES qui pouvaient en faire la demande à l'occasion des vacances d'été.**

Ce partenariat s'était révélé opportun au regard des **difficultés** rencontrées, les **années précédentes, pour organiser et mettre en oeuvre un Centre de Loisirs à SAULNES, aussi bien au niveau de la fréquentation des enfants que de la constitution des équipes d'animation.**

Pour cette année **2022,** l'objectif de la Municipalité reste clair et affirmé de **maintenir une offre de loisirs pour les familles qui pourraient à nouveau en faire la demande, dans l'esprit de la volonté d'action mise en place depuis plus de vingt ans.**

Ainsi, Monsieur le Maire précise que **le travail de réflexion engagé par la Commission Municipale des Loisirs, pour relancer un accueil de loisirs sur la Ville de SAULNES, n'a pas encore permis de définir toutes les modalités qui doivent permettre de répondre aux attentes des plus jeunes et de leurs familles**

Dans l'attente, Monsieur le Maire indique au Conseil que **la collaboration avec le CLSH de la Commune de LONGLAVILLE peut être renouvelée pour toute l'année 2022, avec des places réservées pour les enfants de SAULNES, à raison de 10 durant les petites vacances et de 17 pour les sessions de Juillet et Août.**

Considérant la volonté de poursuivre les activités de loisirs proposées aux jeunes enfants de la Commune de SAULNES, en l'absence prolongée de structures communales, et la possibilité d'accueil proposée par la Commune de LONGLAVILLE durant cette période, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention pour l'Accueil d'enfants de la Commune de SAULNES au Centre de Loisirs sans Hébergement de la Ville de LONGLAVILLE, avec Monsieur le Maire de la Commune de LONGLAVILLE (54810), pour l'année 2022.

La tarification établie par le CLSH de la Ville de LONGLAVILLE pour les enfants des Communes extérieures est fixée à **83,75 Euros la semaine, et l'heure de garderie à 2,40 Euros.**

Pour permettre aux enfants de la Commune de SAULNES de bénéficier d'un tarif préférentiel et réduit, de verser une participation de 20 Euros par semaine et par enfant inscrit au CLSH de la Ville de LONGLAVILLE, sans distinction et pour chaque session de vacances. Cette somme sera directement déduite de la facturation aux familles de SAULNES.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXERCICE 2022

Après avoir pris connaissance des activités des diverses Associations, de l'état de leurs comptes financiers et de leurs programmes 2022, afin de les aider à couvrir une partie de leurs dépenses avant le vote définitif des Budgets de l'Exercice 2022, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget Principal de la Commune, **le Conseil décide à l'unanimité :**

d'accorder les subventions suivantes au titre de l'Exercice 2022

ASSOCIATIONS LOCALES

L'OST du Pays Haut

1 000

(pour soutenir le projet d'achat d'une tente médiévale de grande taille dans le cadre des activités extérieures de l'Association, cette aide financière exceptionnelle valant subvention annuelle à l'Association pour 2022)

MOTION DE SOUTIEN A L'UKRAINE, CONTRE LA GUERRE ET POUR LA PAIX

L'invasion de l'Ukraine par la Russie place l'Europe aux heures les plus sombres de son histoire. La gravité du moment oblige tous les citoyens français et saulnois à **faire preuve de calme, de sérénité et de solidarité.**

Cette invasion est inacceptable et contraire à toutes les règles du Droit International. **Le Président Vladimir Poutine porte l'entière responsabilité de cette nouvelle situation.**

À cette heure, **LE CONSEIL** pense au peuple ukrainien qui subit les effets dévastateurs de cette guerre, aux compatriotes français qui vivent en Ukraine, aux réfugiés qui se lancent sur les routes de l'exode.

Il faut assurer en Europe l'accueil des réfugiés auquel la France doit prendre toute sa part, et toute aide humanitaire nécessaire aux Ukrainiens.

La Commune de SAULNES, Ville d'accueil dont la culture est celle de la tolérance, du respect de l'autre, de la solidarité, ne peut rester insensible à ce qui se passe à moins de 2000 km du territoire longovicien.

LE CONSEIL considère que tout doit être fait pour obtenir un cessez-le-feu dans les plus brefs délais, afin de faire cesser les souffrances et l'exil des populations civiles.

Sauf à la guerre totale, il n'existe pas d'alternative à la voie diplomatique. Il faut donc créer les conditions d'une **désescalade**, qui passe par un **cessez-le-feu**, un **retrait des troupes russes** du territoire ukrainien et la **sécurisation des 16 sites nucléaires** de l'Ukraine, dont Tchernobyl.

La France, par son histoire et son statut de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, est l'une des seules puissances à pouvoir œuvrer en ce sens.

LE CONSEIL propose une **Conférence sur les frontières** dans le cadre de l'**Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).**

La France doit être force de proposition diplomatique. **La solution ne peut en aucun cas être celle d'un affrontement armé entre puissances nucléaires.** Cela exposerait l'Europe, et le Monde, à des conséquences incommensurables.

LE CONSEIL soutient toutes les mobilisations en faveur du Droit International et de la Paix à commencer par les manifestants en Russie qui ont le courage de s'opposer à l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

En solidarité avec la Nation et le Peuple ukrainiens envahis, LE CONSEIL approuve le pavoiement de l'Hôtel de Ville de SAULNES aux couleurs de l'Ukraine.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE
EST LEVEE A 21 HEURES 30**